

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 905

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 49

Supprimer les alinéas 8 à 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer les deux dispositifs de remboursements du crédit d'impôt recherche (CIR) introduits par le Sénat, qui ne paraissent pas totalement opérationnels, pénaliseraient les entreprises en difficulté et plus généralement la compétitivité nationale, s'inscrivent en décalage avec la logique même du CIR et présentent des difficultés juridiques importantes.